

République Française  
\*\*\*\*\*  
Département de la Meuse

DELIBERATION  
CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
Communauté de Communes de l'Aire à l'Argonne  
\*\*\*\*\*  
SEANCE DU 27 MAI 2025

Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
59	42	42 + 2 pouvoirs

Date de convocation  
20 mai 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-sept mai à vingt heures, le Conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Conseil communautaire, qui a eu lieu à la salle des fêtes de Villotte sur Aire, sous la présidence de **Martine AUBRY**, Présidente.

Présents : **ADRIAN Jean-Louis, BACHELEZ Eric, BARDOT Fabrice, BAZART Christian, BERTHAUX Evelyne, BIGUINET Josiane, BRENEUR Robert, BRISSE Philippe, CHARTON Patrice, CHAUDRON Alain, DECHEPPE Mathilde, DEJEAN Sabrina, ERNST Frédéric, FABRE Hervé, FARCAGE Pascal, GARAT Cédric, GEORGE Marie-Cécile, GROSS Patrick, GUYOT Julien, ILIC Jean-Marc, JEANSON LAMBERT Chantal, KLEIN Françoise, LINARD Lidwine, LOCARDEL Maurice, LOMBART Vincent, L'HUILLIER Gérard, MACINOT Séverine, MENUISIER Pascal, MICHEL Marie-Claude, MIGOT Thierry, MOREAU Michel, MOREL Mireille, NICOLAS Marc, OBARA Sylvain, PALIN Laurent, PATRIS Karine, POLMARD Christine, RAMAND Anne, RAMAND Thierry, RENAUDIN Bernard, VERDUN Marie-Pierre, WEISSE Brigitte.**

Absents : **AUBRY Martine, CHASSEIGNE Didier, FOURES Sylvain, HUMBERT Raphael, HURAUT Jean-Marie, JOSSELIN Sylvine, LANG Christophe, LECLERC Raymond, PINET Julien, SANGNIER Yannick, THILL Angélique, WEISS Christian, WITZ Francis, PHILIPPOT Céline, PHILIPPOT Nathalie.**

Représentés : **FEVEZ Clément pouvoir donné à RAMAND Thierry, KLEIN Dania pouvoir donné à MENUISIER Pascal, CHARRIOT Sophie titulaire de GUYOT Julien, JACQUET Clarisse titulaire de FARCAGE Pascal, MOLITOR Pierre-Louis titulaire de FABRE Hervé.**

**Monsieur GROSS Patrick** a été nommé secrétaire de séance.

**Objet : Exonération des loyers dus par l'ADMR La Vigne pour l'année 2025**  
**N° de délibération : DE\_2025\_059**

Vu le CGCT,

Vu les statuts de la Communauté de Communes, notamment l'article 4.17 - Développement

social local et culturel,

Vu le Projet de territoire approuvé le 16 décembre 2021,

Monsieur le 1er Vice-Président explique que la Communauté de Communes De l'Aire à l'Argonne est propriétaire des bâtiments de la résidence La Vigne sis à Vaubecourt.

Cette structure destinée à accueillir des personnes âgées de 60 ans et plus jusqu'au GIR 4 est gérée par l'association ADMR La Vigne.

Compte tenu de ses difficultés financières, l'ADMR La Vigne demande une reconduction de la suspension des loyers pour l'année 2025, afin de stabiliser la situation financière et d'assurer la pérennité de l'établissement.

Pour rappel, la Communauté de Communes a procédé à l'exonération des loyers du 1er juillet 2023 au 31 décembre 2024, pour un montant de 33 259,50 €.

Depuis 2024, l'ADMR La Vigne a mis en oeuvre plusieurs démarches et efforts significatifs pour tendre vers un équilibre budgétaire tout en préservant la qualité de l'accompagnement des résidents : mise en place d'une garde de nuit sur place non médicalisée avec intervenants extérieurs entre 21h et 7h, tarification différenciée suite au nouveau conventionnement avec le Département, plan de communication ... Malgré ces efforts, les défis financiers demeurent importants. Il sera nécessaire de rencontrer l'ADMR La Vigne en octobre 2025 pour faire un point sur leur situation financière.

Il est proposé de procéder à l'exonération des loyers 2025 pour un montant d'environ 23 400 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :

- D'approuver l'exonération des loyers de l'ADMR La Vigne pour l'année 2025,
- D'autoriser Mme la Présidente à signer tous les documents afférents à cette décision.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.  
Pour extrait conforme  
Laurent PALIN,  
Vice-Président